COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Jeudi 30 novembre 2017**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

PRÉSENTS : MM. BILLY, LE BRAS, Mmes BOUIT, LE BIHAN, TATARD, PENSIVY, MM. LOYER, ALONSO, MARTEAU, Mme LAVIGNE, M. PASCO, Mme COEFFEC, MM. FOUCRAUT, JEGO, Mmes SAVARY, LE CORRE, Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, LAUNAY

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BOURSE et GUILLAS, MM. CAMERLO et BANNWART

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

Madame GUILLAS a donné procuration à Madame SAVARY
Monsieur CAMERLO a donné procuration à Monsieur BEILLON

1 – SECRETAIRE DE SEANCE

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Monsieur Jean-Claude FOUCRAUT.**

2 - BUDGET GENERAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 DE REAJUSTEMENT

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente la décision budgétaire modificative de réajustement qui s'équilibre à **62 074€** en section de fonctionnement et à **-102 707,19€** en section d'investissement.

Ce qu'il est important de retenir :

- En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2017 seront supérieures de 62 074€ par rapport aux prévisions du budget primitif et se déclinent de la manière suivante :

- + 14 300€ de fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation
- + 33 679€ de Dotation de Solidarité Rurale
- + 6 336€ de remboursement d'assurance suite à un sinistre
- + 10 634€ de remboursement sur charges de personnel

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement seront inférieures aux prévisions de l'ordre de 102 500€. Cette baisse est principalement liée à la non réalisation de l'arasement du bâtiment ex-ADMR (-50 000€), et de la non clôture de l'opération bourse aux arbres (-23 200€), des réductions de dépenses à caractère général (-15 350€) et des charges de personnel (-12 500€).

Ainsi un **autofinancement supplémentaire de 168 824€** est dégagé et sera transféré à la section d'investissement afin de réduire l'emprunt d'équilibre.

- En investissement :

Des recettes supplémentaires ont été perçues notamment une subvention du Département (15 000€ pour l'aménagement derrière l'école Sacré-Cœur) et une subvention de l'Etat (12 320€ au titre du produit des amendes de police).

Parallèlement, les **dépenses d'investissement sont réduites de 102 707,19€** par rapport aux prévisions du budget primitif. La diminution des dépenses d'investissement est liée principalement à :

- un report de certains projets non finalisés cette année : travaux église -15 000€, reprise de concessions -5 000€, achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque – 2000€
- des économies sur différents projets : travaux voirie -10 520€, plateaux ralentisseurs – 11 600€, travaux de réfection du toit de l'école – 20 271€, mobilier restaurant scolaire – 11 600€, provision pour dépenses imprévus -12 940€, matériels divers – 4 750€).

Synthèse générale :

Les quelques recettes supplémentaires de la section investissement, conjuguées à une baisse des dépenses d'investissement et à un autofinancement supplémentaire provenant de la section fonctionnement, permettent de réduire **l'emprunt d'équilibre à 205 041,24€ au lieu de 495 807,43€ inscrit initialement**.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **adopte** la décision budgétaire modificative de réajustement telle que présentée.

3 - CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que les contrats de la commune arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, le cabinet "Consultassur" de Vannes a été missionné, dans le cadre d'un groupement d'achats avec Arc Sud Bretagne, pour nous assister et conseiller dans la passation des marchés d'assurances.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 Juillet 2017 sur le site http:wwwcentraledesmarches.com et le 19 Juillet 2017 dans le journal Ouest-France.

A l'issue de cette consultation, la commission "MAPA-Marchés Publics", assistée par le cabinet "Consultassur", a procédé le 15 Novembre dernier à l'analyse des offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- valeur technique (60 %)
- coût de l'offre (39 %)
- valeur durable de l'offre (1 %)

Au terme de cette analyse, et sur proposition de la commission "MAPA-Marchés Publics", le conseil municipal, après délibération et un vote à main levée, **décide** à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir "les offres économiques et techniques" qui lui semblent les plus avantageuses pour la collectivité, à savoir :

Assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers)	**Adjudicataires**
Lot n° 1 – Dommage aux biens	**GAN**
Lot n° 2 – Responsabilité civile	**GAN**
Lot n° 3 – Flotte automobile	**SMACL**
Lot n° 4 – Protection juridique	**GAN**
Risques Statutaires*	**SMACL**

**assurance garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents*

4 - TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'une enveloppe de 15 000 € TTC a été votée au budget primitif 2017 pour une maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs, notamment en maîtrise d'isolation thermique.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence a été publiée le 24 Octobre 2017 sur le site http://www-synapse-ouest.com et le 27 Octobre 2017 dans le journal Ouest France.

A l'issue de cette consultation, la commission "MAPA-Marchés Publics" a procédé le 23 Novembre dernier à l'analyse des offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation (prix 40 %, valeur technique 60 %).

Monsieur BILLY présente l'analyse de la commission et les principales caractéristiques des différentes offres et particulièrement en matière de composition d'équipe affectée au projet, de références de prestations similaires, de méthodologie et de calendrier proposé par les candidats.

Au terme de cette analyse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la collectivité, à savoir celle présentée par le groupement formé par "**SOLIHA Morbihan**", la **SARL "H2E**" de PLOUHINEC et la **SARL d'architecture "C2h"** de PLUVIGNER pour un montant de **21 600 € TTC**.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

5 - LOTISSEMENT "LA CHÊNAIE" : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DE LA 1ère TRANCHE

Les marchés de travaux du lotissement "La Chênaie" ayant été attribués, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de déterminer le prix de vente des lots de la 1ère tranche en vue de leur commercialisation.

Le montant total de l'opération (1ère et 2ème tranche) ~~s'élève~~ est estimée à **1 488 445€** HT pour une superficie à commercialiser par la commune de 22 999 m², ce qui correspond à un coût de revient de 64,71 € HT.

Le lotissement étant assujetti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA sur la marge, c'est-à-dire sur la différence entre prix de vente et le prix d'achat des parcelles.

Ainsi, le coût de revient pour l'ensemble de l'opération s'élève à **75,66€ TTC le m².**

Monsieur BILLY présente aux élus municipaux différentes simulations effectuées afin de calculer, en fonction du prix de vente retenu, le déficit engendré pour la commune.

Monsieur BILLY considère que l'estimation du coût des travaux de la 2ème tranche est assez élevée et laisse présager des économies potentielles aux alentours de 50 000 €, ramenant ainsi le coût de revient à 73,05 € TTC.

De plus, il serait favorable à un écart de 10€ TTC le m² entre le prix de vente pour des personnes n'ayant jamais été propriétaire de celles l'ayant été, avec un prix de départ à 64 €.

Enfin, Monsieur BILLY rappelle que les commissions "Finances" et "Lotissement", sollicitées pour avis, considèrent qu'un déficit de l'ordre de 5% serait acceptable, soit environ 75 000 €.

Monsieur le Maire répond que la proposition faite au conseil municipal correspond au scénario retenu majoritairement par les élus municipaux réunis en commission plénière le 9 novembre dernier, à savoir 67€ TTC le m² pour les personnes accédant pour la première fois à la propriété, et 74€ TTC le m² pour les personnes étant ou ayant déjà été propriétaire.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, par 18 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention **décide** de vendre les lots au prix de :

- **67€ TTC le m² pour les personnes accédant pour la première fois à la propriété** et de
- **74€ TTC le m² pour les personnes étant ou ayant déjà été propriétaire.**

6 - TARIFS COMMUNAUX "2018"

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux, après avis de la commission des finances réunie le 27 Novembre dernier, de procéder à la révision des tarifs communaux.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de maintenir les tarifs à hauteur de ceux appliqués en 2017.

S'agissant de la salle des sports et compte tenu du remplacement du sol sportif, un nouveau tarif est créé afin de louer cette salle aux associations noyalaises pour des manifestations à but lucratif.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 14 voix pour, fixe à 300€ la location pour la journée avec cuisine, et à 600€ la caution.

Les tarifs 2018 sont ainsi les suivants :

			Tarifs 2018
		DIVERS	
Photocopies	**Noir et Blanc**	A3	0,3
		A4	0,2
	Couleur	A3	2
		A4	1
Bibliothèque			
• Abonnement Annuel			11
• Abonnement Saisonnier			6
• Carte Perdue			6
Tennis			
• Abonnement Annuel "commune"			10
• Abonnement mensuel "hors commune"			10
Droit de Place			17
		LOCATIONS MAISON/GARAGE/JARDIN	
Location Garage (mensuelle)			40
Location Maison de la Michochêne (mensuelle)			510
C.C.A.S.			
Location Jardin (annuelle)			50

FUNERAIRE	
Concession Cimetière	
• 15 ans	120
• 30 ans	160
• 50 ans	240
• reprise du caveau (après abandon d'une concession nouveau cimetière)	800
Concession Columbarium	
• 15 ans	220
• 30 ans	300
• participation forfaitaire pour le mobilier funéraire	700
Concession Caveaux cinéraires	
• 15 ans	220
• 30 ans	300
• participation forfaitaire pour le mobilier funéraire	350
Jardin du souvenir	
• participation forfaitaire pour le mobilier funéraire (plaque d'identification défunt) - pour une durée 30 ans	100
ASSAINISSEMENT	
Participation pour l'Assainissement Collectif	
• Catégorie construction nouvelle et existante individuelle à usage d'habitation :	
- construction nouvelle	1350
- construction existante	725
• Catégorie immeuble collectif à usage d'habitation	
- par logement pour le 1er, 2ème et 3ème logement	1000
- par logement le 4ème logement et au-delà	800
• Autres constructions nouvelles	
- construction ou par unité d'activités dans les cas d'activités regroupées dans un même bâtiment	1350

LOCATION SALLES

	Tarifs 2018	
	Commune	Hors Commune
Salle des fêtes de la Michochêne		
• Forfait ménage salle avec cuisine	100	
• Forfait ménage salle sans cuisine	50	
• Assemblée générale, réunion	Gratuit	245
• Arbres / Spectacles de Noël des écoles	Gratuit	100
• Manifestations CE/Entreprises	Gratuit	165
• Vin d'Honneur	95	135
• Manifestations à but lucratif (sans cuisson)	100	135
• Manifestations à but lucratif (avec cuisson)	250	295
• Location cuisine uniquement	125	150

• Concours de belotes, lotos, bals, etc…	100	135
• Mariage (avec cuisine) :		
* la journée (un repas)	250	400
* la journée (deux repas)	355	525
* deux journées	465	625
* trois journées	575	735
• Repas de Famille (avec cuisine) :		
* la journée (un repas)	185	325
* la journée (deux repas)	305	525
• Classe d'Age :		
* la journée (un repas)	150	200
* la journée (deux repas)	220	300
• Réveillon du Nouvel An (par un traiteur)	355	500
NB ☞ Une fois par an, chaque association et service bénéficie, pour une réservation à but non lucratif, d'une location gratuite.		
Salle des Sports "La Michochêne"		
• Manifestation Association à but lucratif (journée avec cuisine)	300 €	---
Salle de la Maison du Patrimoine		
• Réunion d'Associations Communales ou d'intérêt communal	Gratuit	50
• Autre occupations (réunions commerciales…)	40	60
• Vin d'Honneur, Cérémonie obsèques	35	35
Salle de réunion de la salle des sports (sans repas) • Réunion d'Associations Communales ou d'intérêt communal	Gratuit	50
• Vin d'Honneur, Cérémonie obsèques	35	35
• Autres occupations (réunions commerciales…) :		
* journée	100	150
* demi-journée	50	100

	Tarifs 2018	
	Commune	Hors Commune
Salle du Bois Gestin		
• Forfait ménage salle avec cuisine	50	
• Forfait ménage salle sans cuisine	25	
• Réunion d'Associations Communales ou d'intérêt communal	Gratuit	50
• Vin d'Honneur, Cérémonie obsèques	35	35
• Autres occupations (réunions commerciales…) :		
* Journée sans cuisine	60	110
* Journée avec cuisine	120	170
* demi-journée sans cuisine	50	80
* demi-journée avec cuisine	90	120

CAUTION SALLES

	Tarifs 2018
Commune	
• Pour les associations	140
• Pour les associations – Salle de Sports	600
• Pour les particuliers – Salle des fêtes	300
• Pour les particuliers – Maison du patrimoine	80
• Pour les particuliers – Salle du Bois Gestin	200
Hors Commune	
• Pour les locations inférieures à 150 €	300
• Pour les locations supérieures à 150 €	760

A noter que les tarifs du service Enfance (ALSH, restaurant scolaire et accueil périscolaire) seront délibérés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

7 - SURTAXE ASSAINISSEMENT APPLICABLE POUR L'ANNEE "2018"

Monsieur le Maire explique aux élus municipaux que dans la perspective des prochaines facturations, l'assemblée délibérante doit procéder pour l'exercice "2018" à la fixation du tarif relatif à la surtaxe d'assainissement perçue par la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que la compétence Eau et Assainissement sera transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2020.

Considérant le budget annexe "Assainissement Collectif", et l'étude diagnostique de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, Monsieur le Maire précise que le budget sera suffisant pour réaliser les travaux nécessaires.

Il propose ainsi à l'assemblée délibérante, de maintenir pour "2018", la surtaxe assainissement au même niveau que celui appliqué en 2017, à savoir **1,66 € HT le m³**.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

8 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT MUSICAL CMR

Compte tenu d'un manque d'éléments pour délibérer, ce bordereau a été reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

9 - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU "SATESE"

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que la convention d'adhésion au SATESE (Service d'Appui Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux) arrive à échéance le 31 Décembre 2017.

Il rappelle que ce service dépend du Conseil Départemental et qu'il propose un appui technique et un suivi au fonctionnement des stations d'épuration sous maîtrise d'ouvrage publique au travers de trois types de prestations, à savoir :

→ l'appui à la mise en place des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance sur toutes les stations d'épuration (équipement et données) ;

→ l'expertise technique et le conseil pour l'exploitation des stations d'épuration de moins de 10 000 équivalents-habitants ;

→ la collecte des données pour la mise à jour de l'observatoire départemental de l'assainissement.

La contribution annuelle au service est de 450 €.

Monsieur le Maire interroge les élus municipaux sur le bien-fondé ou non de poursuivre l'adhésion à ce service par la signature d'un avenant permettant la prolongation d'une année de cette convention, soit jusqu'au 31 Décembre 2018.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte** la proposition.

10 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Au vu d'un état dressé par le receveur-percepteur de la trésorerie de la Roche-Bernard/Muzillac, les élus municipaux, à l'unanimité des suffrages exprimés, **acceptent d'admettre en non-valeur**, des créances qui ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement et ce à hauteur de **54,08€**.

11 - BAIL POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition d'Orange, d'implanter une antenne-relais sur un terrain communal situé à proximité des terrains de foot.

ORANGE propose ainsi à la commune la signature d'un bail d'une durée de 12 ans pour la location d'un emplacement de 20m² sur la parcelle YT n°70 située à côté des terrains de foot, afin d'accueillir une antenne-relais. Le loyer est de 2 000 € TTC par an et sera augmenté annuellement de 1%.

Monsieur le Maire précise que les travaux pourraient intervenir l'été prochain.

Monsieur LE BRAS évoque la possibilité de contestations en raison des ondes.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte** la proposition d'Orange avec pour loyer de départ 2 000 € TTC.

12 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'un agent communal a obtenu son examen professionnel, lui permettant de prétendre à un avancement de grade.

Afin que cet agent soit nommé sur le grade d'avancement, il y a lieu de créer le poste.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **décide** la création pour les besoins du service d'un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er Décembre 2017.

13 - REFACTURATION DES FRAIS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ENTRE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 25 Juin 2015, la commune est signataire avec 8 autres communes d'Arc Sud Bretagne et le SIVU Arzal/Marzan, d'une convention relative aux modalités d'inscription et de refacturation des frais scolaires et périscolaires entre communes.

Aussi, concernant les frais de scolarité, chaque commune paiera le coût par élèves le plus faible constaté au sein des 10 signataires de la convention. S'agissant des frais périscolaires (cantine, accueil périscolaire, TAP), chaque commune refacturera au coût réel restant à sa charge.

Sur la base de cette convention, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le coût de refacturation des frais scolaires et périscolaires pour l'année 2016/2017.

- frais de scolarité : 324 € par élève de l'école élémentaire
  959 € par élève de l'école maternelle
- restaurant scolaire : 2,21 € par repas
- accueil périscolaire : 0,53 € par ½ heure
- TAP : 64,27 € par élève

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

14 - ARC SUD BRETAGNE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire réuni le 7 novembre dernier a fixé ses commissions communautaires de la manière suivante :

- Chantiers d'insertion : Denis LE RALLE
- Culture – TIC – Sports : Bernard AUDRAN
- Développement économique : Michel CRIAUD
- Emploi formation : Gérard GUILLOTIN
- Enfance jeunesse : Bertrand ROBERDEL
- Environnement : Joël BOURRIGAUD
- Finances – Ressources Humaines – Mutualisation : Guy DAVID
- Solidarités : Christian DROUAL
- Travaux : Patrick BEILLON

A noter également que M. Bruno LE BORGNE aura en charge l'aménagement du territoire. Deux autres Vice-présidents disposeront de compétences mais sans commissions affectées : Tourisme : M. Jean-Marie LABESSE et Relations extérieures : Mme Marie-Odile JARLIGANT.

Les membres des commissions ayant un mandat dans les différentes commissions énumérées ci-dessus conservent leurs fonctions. Deux commissions sont néanmoins dissoutes : "Culture-Communication-TIC" et "Sports". Une nouvelle commission est créée sous l'intitulé : "Culture – TIC et Sports". En conséquence, Il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein de cette nouvelle commission. Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de démission d'un élu sur l'une ou l'autre des commissions présentées ci-dessus, il convient de procéder à son remplacement.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne** Monsieur Christian BILLY, membre titulaire et Madame Geneviève LAVIGNE, membre suppléant, au sein de la commission "Culture – TIC et Sports".

- **désigne, suite à des démissions,** :
  - Monsieur Daniel PASCO, à la commission "Chantier d'Insertion" en qualité de titulaire en remplacement de Madame Sylvia COEFFEC.
  - Monsieur Werner ALONSO, à la commission "Chantier d'Insertion" en qualité de suppléant en remplacement de Madame Marie-Thérèse LE BIHAN

- Monsieur Patrick BEILLON, à la commission "Aménagement du territoire" en qualité de suppléant en remplacement de Monsieur Daniel PASCO
- Monsieur Patrick BEILLON, à la commission "Développement économique" en qualité de suppléant en remplacement de Madame Yvette PENSIVY
- Madame Yvette PENSIVY, à la commission "Emploi-Formation" en qualité de suppléante en remplacement de Monsieur Christian BILLY
- Madame Yvette PENSIVY, à la commission "Environnement" en qualité de titulaire en remplacement de Monsieur Patrick BEILLON

15 - RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que la municipalité a mis à disposition un local à la maison du patrimoine à la SARL OLIVIER d'Arzal afin d'y assurer un dépôt de pain.

Cette mise à disposition arrivant à échéance le 31 Décembre prochain, il est proposé de renouveler la convention aux conditions suivantes :

- durée : 1er Janvier au 31 Mars 2018
- loyer mensuel : 300 €
- prise en charge par la SARL OLIVIER des consommations d'eau et d'électricité

Les termes de la convention précisent également que les locaux prêtés devront être exclusivement affectés par l'emprunteur au dépôt et à la vente de pain, viennoiserie et pâtisserie.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⌦ *Eté 2018 : projet d'ouverture de mini-camps*

Madame PILIA, responsable Enfance présente aux élus municipaux le projet de la commission Enfance d'ouverture de mini-camps l'été prochain.

Elle explique tout d'abord que les mini-camps sont des activités accessoires à l'Accueil de Loisirs, d'une durée de 1 à 4 nuits et uniquement pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs, soit jusqu'à 12 ans maximum.

La proposition pour l'été 2018 est l'organisation de 3 mini-camps de 5 jours et 4 nuits sur des thématiques différentes :

- Le « Ranch de Calamity Jane » à Languidic du 23 au 27 juillet 2018 :
  - Public : 6/9 ans
  - Activités proposées : poterie, perlage, tir à l'arc, fabrication d'objets amérindiens, atelier cheval, lasso, découverte des animaux, danse country, apprendre à monter un tipi…
  - Budget estimé : dépenses 6 235€, recettes 2 120€ soit un reste à charge pour la commune de 4 115€

- Le Camp « Cinéma » à Penestin du 6 au 10 août 2018 :
  - Public : 10/12 ans
  - Activités proposées :

        - Cinéma (intervenant sur la semaine « Les Z'ateliers doublage ») : découverte des techniques de doublage et création d'une histoire à partir d'une scène de film, visionnage du résultat dans un cinéma
        - Bord de mer : baignade, pêche à pied, balades, jeux…
    - Budget estimé : dépenses 5 475€, recettes 2 120€ soit un reste à charge pour la commune de 3 355€

- Le Camp « Brocéliande » à Tréhorenteuc du 20 au 24 août 2018 :
    - Public : 10/12 ans
    - Activités proposées : animations au Château de Comper et au centre de l'Imaginaire Arthurien, créations de légendes, balades contées, randonnée dans la forêt de Brocéliande…
    - Budget estimé : dépenses 5 100€, recettes 2 120€ soit un reste à charge pour la commune de 2 980€

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire précise aux élus municipaux qu'ils seront amenés à se positionner lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Dates à retenir

- ***Samedi 2 et Dimanche 3 décembre*** : Marché de Noël La Musicalaise / Les cousettes noyalaises
- ***Samedi 2 décembre*** : Repas AGM
- ***Mardi 5 décembre à 18h15*** : Réunion de la commission municipale "enfance"
- ***Samedi 9 décembre*** : Spectacle de Noël école du Sacré-Cœur
- ***Samedi 16 décembre*** : Repas de Noël école du Sacré-Cœur
- ***Lundi 18 décembre à 14h*** : Réunion de chantier "lotissement communal"
- ***Jeudi 21 décembre*** : Repas de Noël au restaurant scolaire
- ***Jeudi 21 décembre à 20h*** : Date du prochain conseil municipal
- ***Vendredi 19 janvier à 20h*** : Vœux de la municipalité

La séance est levée à 23h30
Rédacteur : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 7 décembre 2017
Le Maire,
Patrick BEILLON